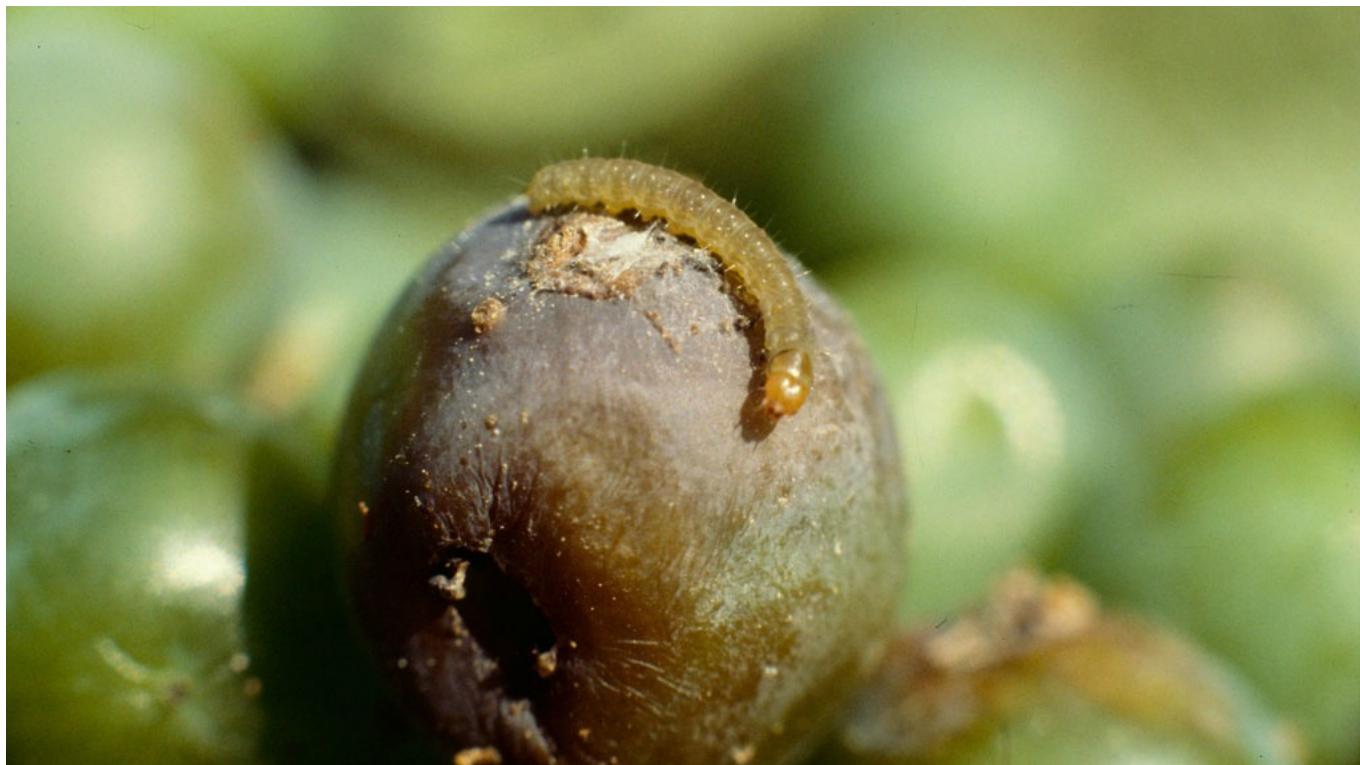


## Gérer les vers de la grappe et la flavescence en Charente

Vigne

16.04.2018



**Bernard Cornut, Ets Piveteau, Vignoble des Charentes**

**Affirm et Proclaim nous permettent de gérer la G2 des tordeuses de la grappe avant une intervention cicadelles et vers de grappe en G3.**

**Vers de grappe et flavescence dorée, deux problématiques majeures**



« Dans le vignoble des Charentes, les viticulteurs sont confrontés à

deux problématiques ravageurs majeures : les vers de grappe avec parfois 3 générations et la [cicadelle de flavescence dorée](#) avec 3 traitements obligatoires dans la plupart des situations. Pour cette cicadelle, les traitements interviennent mi-juin, fin juin et fin juillet. Concernant la gestion des vers de grappe (essentiellement [eudémis](#) dans nos vignobles), nous sommes particulièrement vigilants sur la 2ème génération (G2) qui intervient entre début et fin juillet et la 3ème génération (G3) qui se développe sur le mois d'août. Pour couvrir la G2, souvent préjudiciable pour l'intégrité des baies, nous recommandons un traitement insecticide intermédiaire avec la spécialité [Affirm®/Proclaim®](#), 10 à 12 jours après le début des vols en préventif, celui-ci permet de couvrir la génération de juillet grâce à sa durée d'action de 21 jours. Sur la G3, le relais est fait avec la 3ème intervention avec une spécialité homologuée contre la cicadelle de la flavescence dorée et les vers de grappe. »

**Tags:**

AFFIRM

Proclaim

**Produits:**

AFFIRM

PROCLAIM

**Cibles:**

Cicadelle de la flavescence dorée

Tordeuse de la grappe cochylis

Tordeuse de la grappe eudémis